



Corporation forestière de l'enclave
d'Estavayer-le-Lac

2. CARACTÉRISTIQUES

Description générale de la Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac



Corporation forestière de l'enclave
d'Estavayer-le-Lac

2.1 Description générale

2.1.1 Propriétés

Le plan de gestion réunit les 19 propriétaires forestiers publics de la Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac :

Membres	Surface forestière (ha)
Commune de Bussy	2.15
Commune de Châbles	39.90
Commune de Châtillon	14.29
Commune de Cheyres	84.96
Commune de Cugy	139.05
Commune d'Estavayer-le-Lac	73.65
Commune de Fétigny	9.08
Commune de Vernay	10.00
Commune de Les Montets	120.48
Commune de Lully	33.36
Commune de Morens	0.47
Commune de Ménières	13.77
Commune de Murist	19.48
Commune de Nuvilly	12.67
Commune de Sévaz	5.49
Bourgeoisie d'Estavayer-le-Lac	80.57
Paroisse de Font-Châbles	4.47
Etat de Fribourg, Service des forêts et de la faune (SFF)	124.00
Confédération, DDPS, place de tirs de Forel	70.80
TOTAL	858.64

La répartition des frais/bénéfice entre les membres se fait selon une clé de répartition tenant compte de ces surfaces (annexe 1 des statuts).



Corporation forestière de l'enclave
d'Estavayer-le-Lac

Ressources						
Personnel	Nbre	%	Heures / an	Véhicules	Nbre	Mise en service
Garde forestier	1	45%	810	Bus Toyota Hiace	1	2013
Contremaître	1	100%	1'800	Nissan Pick-up	1	2013
Forestiers-bûcherons	2	200%	3'600	Tracteur New Holland	1	2013
Apprentis	2	200%	2'400	Remorque 2 essieux	1	2006
Secrétaire		3%	50	Tracteur forestier HSM 805	1	2015
Total		548%	8'660			

Le forestier, employé de la corporation forestière, effectue 45% de son temps de travail en tant que forestier gestionnaire de la corporation forestière ; les 55% restants sont dévolus à sa tâche de forestier de triage (tâches étatiques selon cahier des charges détaillé), indemnisées par l'Etat selon une convention.

2.1.2 Conditions naturelles

Les forêts de la corporation sont situées dans l'enclave d'Estavayer-le-Lac à une altitude allant de 430 m (Grèves du lac de Neuchâtel) à 750 m (réservoir de Nuvilly).

Topographie

Le terrain est plat, vallonné ou accidenté.

Géologie

La majeure partie du périmètre de la corporation se trouve sur des basses collines molassiques partiellement recouvertes de moraine. On peut le partager en plusieurs zones :

- Les collines situées aux alentours de Ménières, Cugy et Vesin où le sous-sol molassique est recouvert de dépôts fluvio-glaciaires par endroits très sableux et pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres ;
- La plaine alluviale des alentours de Fétigny aux sols très influencés par la Broye aujourd'hui canalisée mais qui a laissé de nombreuses traces d'activité fluviale.



Corporation forestière de l'enclave
d'Estavayer-le-Lac

Sols

Les sols situés dans la pente en direction du lac de Neuchâtel et le long des ruisseaux sont généralement des sols bruns, calcicoles et bien drainés. Au pied des pentes, ils sont souvent influencés par la nappe phréatique ou par l'arrivée d'eau de pente.

Les sols des forêts du Plateau sont souvent sablonneux, profonds et pauvres en squelette. Ils disposent d'une perméabilité normale et d'une bonne capacité de rétention en eau et en éléments nutritifs.

Stations forestières

Une carte détaillée des stations forestières couvrant la totalité des forêts de la corporation a été réalisée par le Service des forêts et de la faune du canton de Fribourg. D'une façon générale et à part quelques reliques de forêt alluviale le long des rives du lac de Neuchâtel ou le long des ruisseaux, les forêts se trouvent dans le domaine de la hêtraie.

Les stations forestières les plus importantes sont les suivantes :

- 6 : hêtraie à aspérule avec luzule ;
- 7aa : hêtraie à aspérule typique, variante appauvrie ;
- 7a : hêtraie à aspérule typique ;
- 7f : hêtraie à aspérule avec pulmonaire ;
- 7g : hêtraie à aspérule avec pulmonaire, variante Epière des bois ;
- 9a : hêtraie à pulmonaire typique ;
- 11 : hêtraie à Gouet.

2.1.3 Événements marquants

Les forêts du périmètre de la corporation forestière ont été très touchées par l'ouragan Lothar (1999) qui a renversé plus de 25'000 m³ dans la corporation. Les dégâts secondaires ont provoqué pour plus de 40'000 m³ d'exploitations forcées supplémentaires, sous forme de bois bostrychés et de nouveaux chablis épars.

Avant cet événement, les forêts étaient fermées et équiennes, avec un gros volume sur pied. Issus de reboisements, l'épicéa dominait. En l'espace de 5 ans après Lothar, la situation s'est inversée : le volume sur pied a fortement régressé et la proportion résineux/feuillus s'est inversée (voir chapitre 4 « Planification sylvicole »).



Corporation forestière de l'enclave
d'Estavayer-le-Lac

2.2 Description sylvicole

2.2.1 *Fertilité*

Une grande partie du périmètre est constituée de stations fertiles, qui, grâce à leur stabilité écologique, offrent une marge de manœuvre au sylviculteur. Elles se prêtent particulièrement bien à la sylviculture du hêtre, par rajeunissement naturel, ainsi que du chêne rouvre ou pédonculé. Les feuillus nobles, tels qu'érables, frênes, merisiers, noyers et châtaigniers, sont également adaptés à ces stations.

Il est également possible de travailler avec les résineux jusqu'à concurrence d'une proportion de 40% et en évitant les peuplements purs. Ces dernières années, les peuplements purs d'épicéas ont été très vulnérables face aux tempêtes et aux attaques de bostryches typographes.

Les stations humides, sur les gleys, se prêtent bien à la sylviculture de feuillus nobles, lesquels demandent des soins légers, mais fréquents.

2.2.2 *Tassement*

Pour éviter les tassements de sol, il est primordial de travailler avec les machines (tracteur et porteur) par temps sec ou sur sol gelé. Un réseau de desserte avec des layons de débardage fixes est absolument nécessaire pour éviter les dégâts. Une grande partie de la desserte fine est déjà en place. Ce réseau est à compléter et à cartographier.

2.2.3 *Interventions sylvicoles*

Une description des interventions sylvicoles prévues est donnée au chapitre 4 de ce plan de gestion.

2.2.4 *Forêt protectrice*

La forêt remplit dans tous les cas une fonction de protection générale contre les chutes de pierres et les glissements de terrain. Elle assure également la filtration des eaux. Cette fonction doit être prise en compte dans le cadre de l'exploitation des forêts.



Corporation forestière de l'enclave
d'Estavayer-le-Lac

La corporation forestière comprend plusieurs zones de forêts à fonction protectrice particulière selon la délimitation Sylvaprotect (53.31 ha au total), dont l'une a fait l'objet d'un programme d'intervention en deux étapes de 2009-11 et 2013-14. Il s'agit des forêts de pente au-dessus du village de Cheyres, sur une surface d'env. 25 ha.

Les travaux planifiés dans ce secteur ont été subventionnés par le canton de Fribourg et la Confédération afin de traiter les peuplements selon les principes Nais (principes de gestion durable des forêts de protection).

D'autres secteurs de protection pourraient faire l'objet d'études de projets à l'avenir, en fonction des priorités d'intervention et des dangers identifiés.

2.2.5 Réserves naturelles

Quelque 135 ha de forêts de la corporation forestière (propriétés de la Confédération, de l'Etat de Fribourg et de la commune d'Estavayer-le-Lac) se situent dans le périmètre des réserves naturelles de la Grande Cariçaie, au bord du lac de Neuchâtel, qui est une réserve naturelle d'importance nationale abritant plusieurs inventaires nationaux.

Les interventions sylvicoles dans les forêts des réserves naturelles sont planifiées en collaboration avec l'Association de la Grande Cariçaie et intégrées dans le plan de gestion spécifique des réserves naturelles. La réalisation des travaux est confiée à la corporation.

Un périmètre potentiel de réserve forestière a également été identifié par le canton dans les forêts de pente de la commune de Cheyres.

2.2.6 Forêts à fonction d'accueil

Les forêts qui remplissent une fonction d'accueil particulière ont fait l'objet d'une cartographie par le Service des forêts et de la faune du canton de Fribourg, selon quatre classes : forêts à fonction d'accueil exclusive, prépondérante, normale ou faible. Le canton soutient les prestations fournies par les corporations pour que les secteurs identifiés à fonction exclusive et prépondérante remplissent pleinement leur fonction.

La Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac comprend environ 50 ha de forêts à fonction d'accueil prépondérante et 3 ha de forêts à fonction exclusive, soit pour les deux catégories environ 7% de la surface gérée par la corporation. Une carte indiquant ces surfaces figure en annexe.

Dans ces surfaces, la corporation s'engage à atteindre les objectifs et à réaliser les prestations exigées par le canton, selon la planification directrice cantonale actuellement en cours d'élaboration.



Corporation forestière de l'enclave
d'Estavayer-le-Lac

2.3 Entreprise

2.3.1 Personnel

La corporation forestière offre 6 places de travail. Elle est composée de la manière suivante :

- 1 garde forestier ;
- 1 contremaître-forestier ;
- 1 forestier-bûcheron qualifié avec brevet de machiniste ;
- 1 forestier-bûcheron qualifié ;
- 2 apprentis.

L'effectif de l'équipe est minimal. Une collaboration ponctuelle avec d'autres équipes est nécessaire en cas d'absence prolongée de l'un de ses membres.

Un mandat à temps partiel est donné à la commune de Les Montets pour assurer le secrétariat du comité, l'assemblée générale et la caisse de la corporation.

2.3.2 Véhicules

La corporation forestière est équipée des machines suivantes :

- 1 bus Toyota Hiace 4X4, 8 places ;
- 1 pick-up Nissan avec pont basculant, 3 places ;
- 1 tracteur agricole transformé, New Holland T5, 115 ch, avec treuil, frontal avec pince à billons, transpalette et pelle ;
- 1 remorque de transport à 2 essieux, avec un pont basculant ;
- 1 tracteur forestier HSM 805, 6 roues, grue 8,60m, 175 ch, double treuil 16 tonnes.